

	<p style="text-align: right;">SIEGE SOCIAL :</p> <p style="text-align: right;">Université du Temps Libre en Iroise</p> <p style="text-align: right;">Espace Racine 6, rue Racine</p> <p style="text-align: right;">29290 Saint Renan</p> <p style="text-align: right;">http://www.utleniroise.infini.fr</p> <p style="text-align: right;">contact@utleniroise.infini.fr</p>
---	---

Protocole de reprise COVID 19 _ SEPT 2020

Le présent protocole présente les dispositions pratiques mises en place dans le cadre de la reprise des activités par l'UTL en Iroise.

Il s'appuie sur :

- Les dispositions gouvernementales précisées dans le [Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
- la réglementation en vigueur à la date de rédaction du présent document

il permet de vérifier que les risques ont été évalués par l'association et que leur maîtrise a été appréciée. Il pourra faire l'objet d'amélioration au fur et à mesure du retour d'expérience des premières activités organisées.

Ce document sera présenté aux adhérents avant reprise des activités.

1 Aménagements généraux dans l'espace culturel de St Renan.

1.1 Points de contrôles et de désinfections

L'association mettra un point de contrôle et de désinfection, positionné au niveau du hall d'accueil de l'espace avec un sens entrée et un sens sortie.

A ce point se trouveront

- Un distributeur de gel hydroalcoolique permettant de se désinfecter les mains avant et après la séance.
- Une personne pour vérifier que les masques sont portés à l'arrivée des adhérents pour minimiser les risques de contagions.

1.2 Gestion des groupes

L'association respectera les conditions imposées par la réglementation ; c'est-à-dire :

- Rappel du respect des règles de distanciation sociale cf affichette jointe
- La liste des adhérents présents à chaque activité pourra être établie :
 - lors des conférences : à la demande, à partir de la collecte de billet nominatif d'entrée remis par chaque participant à son arrivée sur le site.

- Lors des ateliers : à partir du registre d'appel tenu à jour par le référent de l'atelier
- pour les sorties : à partir de la liste des inscrits et du contre appel effectué au début de la sortie.

Ces dispositions garantissent de transmettre aux autorités compétentes les coordonnées des personnes qui auraient été en contact avec un cas lors d'une séance.

1.3 Obligations de l'association et de la mairie

- L'association :

- chaque administrateur est équipé d'un masque qu'il soit en tissu et réutilisable ou chirurgical et à usage unique.
- L'association met à disposition des adhérents du gel hydroalcoolique à l'entrée des locaux.
- L'association dispose de produit désinfectant pour nettoyer le matériel utilisé.

- La mairie :

- La mairie met à la disposition de l'association des sacs poubelles et ceux-ci seront vidés régulièrement pour permettre d'évacuer rapidement des déchets qui pourraient éventuellement être porteurs du virus.
- La mairie se charge du nettoyage des équipements et des locaux et des poignées de porte par solution virucide
- Enfin la mairie autorise la privatisation de la salle de spectacle pendant les conférences pour un usage unique de l'UTL en Iroise afin d'avoir un contrôle total sur les individus fréquentant la salle.

2 Organisation des conférences

2.1 avant le début de la conférence :

- mise en place des moyens et équipements par les administrateurs équipés de masques et de gel hydroalcoolique (fournis par l'association)

2.2 les conditions d'accueil :

- Accès restreint aux sanitaires.
- Les adhérents sont accueillis à l'entrée de la salle par un administrateur.
- Ils remettent un billet sur lequel apparaît leur nom prénom et n° de téléphone
- gel hydroalcoolique pour lavage des mains obligatoire pour tous
- Les adhérents sont ensuite orientés vers la salle des conférences et placés dans la salle de façon à respecter une fois assis la règle de distanciation sociale en vigueur.
- Les masques continuent d'être portés pendant la conférence.
- les moyens et équipements techniques ont été installés avant l'arrivée du conférencier par l'administrateur référent aidé par le technicien communal responsable de la salle

2.3 fin de la conférence

- Les adhérents sont guidés rangée par rangée vers la sortie en empruntant les allées latérales.

3 Cas des ateliers

- Les ateliers sont organisés soit à l'espace Racine soit dans la salle 4 de l'espace culturel.
- Pour mémoire, les ateliers regroupent une trentaine de personnes.
- Des solutions similaires sont adoptées pour l'emploi de ces salles et l'accueil des adhérents.

4 Cas des sorties extérieures

- L'UTL applique en matière de sortie culturelle, les dispositions prévues par les organismes d'accueil

Fait à St Renan, le 29 sept 2020

Marc Gallien
référent COVID de l'UTL en Iroise

Jean Pierre Picard
Président de l'UTL en Iroise